**CHARTE DES ENGAGEMENTS EN FAVEUR**

**DU BON USAGE DES OUTILS NUMERIQUES**

Laboratoire renaudin

La transformation numérique implique un changement dans le monde du travail dans les entreprises.

L’utilisation permanente du téléphone portable et de l’informatique fait partie du quotidien.

Compte tenu de ces changements notre société s’engage à promouvoir l’équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, gage d’une meilleure qualité de vie au travail et d’une meilleure performance de l’entreprise par la signature de la présente charte.

Cette charte présente les engagements pour répondre à cette transformation numérique afin de respecter les conditions de travail des salariés.

La déconnexion est une co-responsabilité tant de l’employeur que des salariés.

1. **EXEMPLARITE DE L’ENCADREMENT**

En règle générale, veillez à un bon usage des outils numériques :

* limiter l’envoi d’e-mails et éviter de solliciter les salariés en dehors des plages horaires de travail observées au sein de l’entreprise, sauf urgence
* limiter l’envoi d’e-mails et éviter de solliciter les salariés en période de congés par téléphone ou SMS, sauf en cas d’urgence
* En cas d’urgence, s’interroger sur le meilleur canal de communication pour contacter la personne la plus appropriée pour résoudre le problème
* Privilégier la communication et les échanges en face à face ou par téléphone

1. **BONNE GESTION DES OUTILS NUMERIQUES**

La bonne gestion des outils numériques est un gage d’efficacité et participe à l’amélioration des conditions de travail des salariés. Dès lors, l’entreprise invite l’ensemble des ses salariés à :

* Limiter l’envoi d’e-mails en dehors des plages horaires de travail observées au sein de l’entreprise ou de leurs périodes de travail
* Limiter la consultation des outils numériques mis à leur disposition par l’entreprise en dehors des plages horaires de travail observées au sein de l’entreprise ou de leurs périodes de travail
* Optimiser l’usage des e-mails en :
  + Mettant destinataire uniquement les personnes directement concernées par leur objet et en utilisant avec précaution l’option « répondre à tous »
  + Simplifiant leur contenu pour privilégier l’information devant être délivrée
  + Précisant « mail pour information » quand il s’agit d’un mail non urgent
* Eviter de solliciter les salariés pendant les vacances par e-mail, SMS ou téléphone
* En cas d’urgence, s’interroger sur le meilleur canal de communication (échange en face à face, téléphone, e-mail, messagerie interne…) et privilégier le contact direct avec l’interlocuteur principal

1. **FLEXIBILITE ET DECONNEXION**

Grâce aux outils numériques, les conditions de travail peuvent être plus flexibles (travail à distance, facilité pour être joint à distance…).

En cas de travail occasionnel à distance, les personnes concernées doivent se ménager un temps de déconnexion. Dès lors, chaque personne est invitée à tenir compte des points suivants :

* Ne pas céder à la tentation de l’instantanéité (réponse SMS ou téléphone, mettre le téléphone sur silencieux pendant les pauses déjeuner et à la cafétéria)
* Favoriser les échanges tant en face à face ou au téléphone qu’aux échanges numériques
* Respecter, sauf en cas d’urgence ou de nécessité absolue, les périodes de vacances des personnes

1. **SENSIBILISATION**

La transformation numérique est à l’origine de nombreux changements des conditions de travail, qui impactent le rapport au travail au travers de comportements individuels et collectifs dans l’entreprise.

Dès lors, l’entreprise soucieuse d’accompagner ses salariés dans cette évolution, s’engage à informer et à proposer des actions de sensibilisation aux salariés cadres et aux salariés ayant accès aux outils numériques permettant une connexion à distance, sur les enjeux et risques liés à l’utilisation excessive de ses outils.